



Prix Wellesley Bailey 2011

pour du courage et des actes

Directives pour l'inscription

1. Les prix seront attribués à des personnes qui ont relevé des défis importants dans leur vie, devant les conséquences de la lèpre, et qui ont apporté une réelle contribution à leur communauté et à la société. Les prix ne seront accordés que pour des actes extraordinaires. Les juges peuvent décider de n'attribuer aucun des deux prix si les nominations reçues sont insuffisamment marquantes.
2. Un maximum de deux prix sera décerné à des personnes ayant elles-mêmes été affectées par la lèpre, de préférence un pour un homme et un pour une femme.
3. Toutes les nominations doivent parvenir au bureau de TLMI (The Leprosy Mission International) au plus tard le **lundi 6 décembre 2010**. Après cette date, les nominations ne seront plus prises en compte.
4. Les prix seront décernés à des personnes n'ayant jamais reçu auparavant de reconnaissance internationale pour leur travail.
5. Personne ne peut se nommer soi-même.
6. La personne qui présente quelqu'un a toute discrétion pour informer ou non le nominé que son nom a été proposé.
7. La nomination doit être présentée au moyen du formulaire ci-joint. Elle doit être accompagnée :
 - d'une lettre de référence confidentielle d'un responsable de la communauté du nominé, indiquant depuis combien de temps il le connaît.
 - d'une photo du nominé (si possible)
 - d'une liste des événements majeurs, datés, qui ont jalonné la vie du nominé et ses réalisations.

La qualité des informations de la présentation écrite est importante car les juges se baseront sur celles-ci pour examiner chaque nomination. En cas de besoin n'hésitez pas à demander de l'aide pour préparer le texte de nomination.

Veuillez prendre note du fait que les candidatures sont envoyées aux juges internationaux par voie électronique ; donc les faire parvenir directement par mail serait un gain de temps et une aide précieuse. Aucun matériel non sollicité qui serait joint à la nomination, par exemple un CD, ne sera pris en compte au cours de la délibération.

8. Chaque distinction comporte un prix de £1'000, un exposé décrivant les raisons de la récompense et une plaque commémorative. Les prix seront décernés lors d'une réception spéciale qui aura lieu lors de l'assemblée internationale de la Mission en Thaïlande la première semaine de juin 2011.
9. Les lauréats sont invités à venir en Thaïlande pour recevoir leur prix. La Mission contre la lèpre pourvoira aux frais de voyage de chaque lauréat et d'une personne de son choix pour les accompagner et les assister.
10. Le nom des lauréats sera publié dans la presse internationale spécialisée et transmis aux membres de l'ILEP et aux principales agences travaillant dans le domaine de la lèpre et de l'invalidité, ainsi qu'au sein même de TLMI.
11. Il est possible de renouveler des nominations non retenues précédemment si elles correspondent aux critères.
12. TLMI nommera un jury, lequel prononcera la décision finale.